

Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le

ID : 035-213500663-20260302-DEL23\_2026-DE

# Charte documentaire de la Médiathèque municipale de Chartres-de-Bretagne

Février 2026

Vote en conseil municipal prévu le 2 mars 2026



# Sommaire

## PREAMBULE • 2

## A - LA LECTURE PUBLIQUE • 3

### II) Missions générales • 3

- a) Missions des bibliothèques publiques
- b) Missions et orientations spécifiques de la Médiathèque de Chartres-de-Bretagne

### III) Les collections et les publics • 5

- a) Les grands principes d'une collection de Médiathèque publique
- b) La collection de la Médiathèque de Chartres-de-Bretagne

## B – POLITIQUE DOCUMENTAIRE • 8

### I) Politique d'acquisition • 8

- a) Critères d'acquisition et d'exclusion
- b) Sources d'acquisition

### II) Politique de conservation et de renouvellement des collections • 12

- a) Volumétrie et renouvellement des collections
- b) Conservation des documents
- c) Critères d'élimination

### III) Accessibilité et valorisation de la collection • 14

- a) Classement et accès de la collection pour les usagers
- b) Valorisation des collections

### IV) Evaluation des collections • 15

## ANNEXES • 16

1 - Synthèses de l'état des lieux collections et publics de la Médiathèque • 16

2 - Critères d'élimination - Age limite des collections • 20

## *Préambule*

Le présent document a pour objectif de formaliser la politique documentaire de la Médiathèque municipale de Chartres-de-Bretagne et constitue la référence pour les orientations actuelles et à venir de ses collections. Ainsi, la Charte documentaire rend publics les grands principes et orientations concernant la constitution, le développement, la gestion et la médiation de ses collections.

La présente Charte documentaire est rédigée en conformité avec la Loi Robert : loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique incite (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044537514/>).

→ « Art. L. 310-6.- Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements élaborent les orientations générales de leur politique documentaire, qu'elles présentent devant l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou du groupement et qu'elles actualisent régulièrement. Elles présentent également leurs partenariats avec les organismes culturels, éducatifs et sociaux, les établissements pénitentiaires et les établissements d'accueil de la petite enfance. La présentation peut être suivie d'un vote de l'organe délibérant. »

La présente Charte documentaire est valable pour une durée de 6 ans et peut être amenée à évoluer afin de s'adapter à de nouvelles orientations politiques, aux enjeux sociétaux, aux besoins de son territoire et à d'éventuelles nouvelles missions de son établissement.

**Publique, la Charte documentaire est consultable par toutes et tous sur simple demande auprès de la Médiathèque.**

# A La lecture publique

## I) Missions générales

### a) Missions des bibliothèques publiques

- La bibliothèque publique est un service public qui s'inscrit dans un territoire.  
*Conformément à la Loi Robert du 21 décembre 2021, la bibliothèque publique garantit une égalité d'accès à la culture, l'information, la recherche, aux savoirs et aux loisirs et elle favorise le développement de la lecture.*
- Afin de remplir leurs missions, les bibliothèques publiques :
- « 1° Constituent, conservent et communiquent des collections de documents et d'objets, définies à l'article L. 310-3, sous forme physique ou numérique ;
  - « 2° Conçoivent et mettent en œuvre des services, des activités et des outils associés à leurs missions ou à leurs collections. Elles en facilitent l'accès aux personnes en situation de handicap. Elles contribuent à la réduction de l'illettrisme et de l'illectronisme. Par leur action de médiation, elles garantissent la participation et la diversification des publics et l'exercice de leurs droits culturels ;
  - « 3° Participent à la diffusion et à la promotion du patrimoine linguistique ;
  - « 4° Coopèrent avec les organismes culturels, éducatifs et sociaux et les établissements pénitentiaires.
- « Les bibliothèques transmettent également aux générations futures le patrimoine qu'elles conservent. A ce titre, elles contribuent aux progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion.
- « Ces missions s'exercent dans le respect des principes de pluralisme des courants d'idées et d'opinions, d'égalité d'accès au service public et de mutabilité et de neutralité du service public. »

## **b) Missions et orientations spécifiques de la Médiathèque de Chartres-de-Bretagne**

La Médiathèque de Chartres-de-Bretagne est une bibliothèque municipale en régie directe. Ces locaux sont intégrés dans le centre culturel Pôle Sud. Plusieurs champs artistiques et culturels s’y côtoient : Spectacles, le Carré d’Art-galerie d’exposition dédiée à la photographie, les Ateliers de pratiques artistiques – arts plastiques et théâtre – enfants/ados.

La Médiathèque mène une dynamique partenariale étendue, en lien notamment avec les différents secteurs du centre culturel Pôle Sud mais également différents autres acteurs municipaux, associatifs ou institutionnels locaux.

Située dans la Métropole Rennaise – département de l’Ille -et-Vilaine, la Médiathèque de Chartres-de-Bretagne s’inscrit dans le projet culturel métropolitain et notamment en matière de lecture publique. Elle s’inscrit également dans le schéma départemental de lecture publique.

**Dans le cadre de la rédaction du projet culturel, scientifique, éducatif et social de la Médiathèque (PCSES) les axes directeurs en matière de politique culturelle pour la Médiathèque ont été définis comme suit :**

### **Une Médiathèque accueillante favorisant la rencontre**

Une structure plaçant les publics, usagers et habitants au centre en portant une attention à tous les ressorts de l’accueil. Une offre qui favorise des temps et des espaces de rencontres formels ou informels tout en répondant aux attentes des usagers dans une démarche participative et citoyenne. Une offre qui participe, entre autres, à une approche ludique sur le territoire.

### **Une Médiathèque accessible**

Des collections, des services, des espaces et des actions favorisant l’inclusion et l’accessibilité de tous les publics. Une offre participant à l’accompagnement au numérique sur le territoire et plaçant la médiation culturelle et sociale au cœur de ses pratiques.

### **Une Médiathèque actuelle et évolutive**

Une offre, une collection et des pratiques professionnelles résolument ancrés dans les dynamiques/réalités contemporaines ainsi que dans le dialogue avec leur territoire. Une collection actualisée, valorisée et en évolution favorisant l’accès aux productions éditoriales récentes.

### **Une Médiathèque plurielle et collaborative**

Un service qui met au centre de ses pratiques l’axe collaboratif et partenarial associé à une offre généraliste, curieuse favorisant la diversité et la pluridisciplinarité à l’instar du Centre Culturel Pôle Sud, tout en participant à une approche spécifique de la photographie portée par la galerie photographique du Carré d’art..

## II) Les collections et les publics

### a) Les grands principes d'une collection de médiathèque publique

Les activités des bibliothèques publiques sont encadrées par la Loi Robert : loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021, relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, ainsi que par plusieurs textes de références : Manifeste IFLA-UNESCO sur la bibliothèque publique de 2022 (<https://www.abf.asso.fr/6/46/985/ABF/manifeste-ifla-unesco-sur-la-bibliotheque-publique>) le Code de Déontologie des bibliothécaires de l'Association des Bibliothécaires de France de 2020 (<https://www.abf.asso.fr/6/46/78/ABF/code-de-deontologie-des-bibliothecaires>) et l'Article 103 de la loi NOTRe ([https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article\\_lc/LEGIARTI000030998225](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000030998225)).

Ainsi, quelques grands principes faisant directement écho aux objectifs du projet d'établissement de la Médiathèque de Chartres-de-Bretagne sont repris ci-dessous :

#### → **Article 5 Loi Robert : loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021**

« Art. L. 310-4.-Les collections des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements sont pluralistes et diversifiées. (...) Elles sont rendues accessibles à tout public, sur place ou à distance. »

#### → **Unesco**

« Un accès libre et illimité à la connaissance, à la pensée, à la culture et à l'information. (...) La bibliothèque publique, porte d'accès de proximité à la connaissance, offre les conditions de base nécessaires à l'apprentissage tout au long de la vie, à la prise de décision autonome et au développement culturel de l'individu et des groupes sociaux. (...) Dans chaque nation, mais particulièrement dans le monde en développement, les bibliothèques contribuent à garantir que les droits à l'éducation, la participation à la société de la connaissance et à la vie culturelle de la communauté soient accessibles au plus grand nombre. »

#### → **Code de déontologie des bibliothécaires**

« Le personnel des bibliothèques est d'abord au service des publics. (...) Le personnel des bibliothèques veille à ce que la pluralité des ressources favorise l'autonomie de chacun, en recherchant l'objectivité et l'impartialité, et en respectant la diversité des opinions. (...) Les bibliothèques inscrivent leur activité dans le cadre des politiques publiques, en particulier de celles de la collectivité ou institution à laquelle elles appartiennent ou du réseau dont elles relèvent. »

## b) La collection de la Médiathèque de Chartres-de-Bretagne

### → Une collection généraliste

La Médiathèque gère une collection non exhaustive mais à vocation encyclopédique avec un objectif de diffusion de la création éditoriale et culturelle.

La Médiathèque propose une collection adaptée aux publics, usagers et habitants du bassin de vie qu'elle dessert.

La collection ne propose pas de fonds patrimonial, dès lors la Médiathèque n'a pas de missions de conservation.

Actuellement,

- 59% des documents constituant la collection de la Médiathèque se destinent au public adulte,
- 31% se destinent du public jeunesse
- 11% se destinent du public adolescent

Les supports proposés sont variés : livres, périodiques, disques, vinyles, DVD, objets, jeux de sociétés, livres lus, kamishibai, tablettes et applications numériques, livres en grands caractères et en éditions adaptées (Makaton/Dys-). 1

### → Quelques fonds spécifiques

La Médiathèque propose quelques fonds remarquables du fait de leur volumétrie ou de leurs spécificités :

#### Le fonds photographique

Fonds d'environ 700 documents, il a été créé en 1998. Il fait écho à la galerie municipale photographique le Carré d'art, implantée au sein du centre culturel. Ce fonds est composé principalement de monographies, d'ouvrages collectifs faisant référence à des mouvements culturels ou artistiques, à des événements et expositions et également des ouvrages dédiés à la technique photographique. Principalement dédié au public adulte il pourra être amené à se développer pour le public jeunesse.

#### Jeux de société

En 2023, dans une logique de convivialité et une recherche de meilleure appropriation des espaces du centre culturel, la Médiathèque a débuté une diversification de son offre en constituant un fonds de jeux de société (environ 30 jeux en 2024). Celui-ci est disponible sous forme de « sélections » (pas en totalité), en accès direct et sur place.

---

<sup>1</sup> La collection est constituée en 2023 pour 80% d'imprimés, 9% de CD/Vinyles, 6% de DVD et 5% de revues.

### Livres animés et livres d'artistes

Fonds composé de 230 documents principalement dédiés à la jeunesse. Il est actuellement utilisé uniquement dans le cadre d'actions culturelles et empruntable prioritairement par les partenaires concernés.

### Fonds facilitant l'accessibilité

Disséminé dans les différentes collections généralistes, un fonds de documents facilitant l'accessibilité à la lecture pour des personnes soit en situation de handicap/empêchées, soit éloignées du livre est développé. Actuellement son identification en tant que fonds spécifique est inexistante. Les documents ne sont repérables du public qu'au travers du catalogue et parfois de pictogrammes.

### Objets

Différents objets culturels facilitent l'accessibilité des fonds : deux platines vinyles, deux boîtes à histoires, un lecteur DVD. Ils sont empruntables par les usagers depuis septembre 2024.

Des outils d'animations existent aussi : Kamishibai, marionnettes, petits instruments de musique, peluches, tablettes numériques. Ils ne sont empruntables que par des associations ou d'autres structures municipales. Ils sont pour l'instant principalement utilisés pour les actions culturelles.

#### → **Les prêts de la Médiathèque Départementale d'Ille et Vilaine**

La Médiathèque de Chartres-de-Bretagne bénéficie du prêt de documents en provenance de la MDIV (Médiathèque Départementale d'Ille et Vilaine), sous forme de réservations ponctuelles, afin de répondre aux demandes des usagers ou à des besoins documentaires en lien avec l'action culturelle.

#### → **L'offre numérique de Rennes Métropole ([www.lesmediatheques-rennesmetropole.fr](http://www.lesmediatheques-rennesmetropole.fr))**

En tant que Médiathèque du territoire métropolitain, Chartres-de-Bretagne bénéficie des d'un accès au « site des M » de Rennes Métropole et ce, sans en avoir la gestion. Le site propose aux usagers de toutes les Médiathèques de Rennes Métropole, un accès gratuit à plusieurs ressources numériques : presse en ligne, cinéma et musique en streaming, plateforme d'apprentissage, livres numériques, sélections de sites...

Les professionnels de la Médiathèque de Chartres-de-Bretagne ne sont pas intégrés au choix des contenus proposés sur le « site des M ».

#### → **Etat des lieux de la collection et des publics de la Médiathèque**

Dans le cadre de la rédaction du projet d'établissement culturel scientifique, éducatif et social de la Médiathèque, un état des lieux détaillé a permis d'analyser, sur la base de données de 2023 et 2024, les différentes composantes de la structure aujourd'hui.

Les synthèses aux états des lieux de la collection et des relations aux publics sont présentées en Annexe 1 de la charte documentaire.

## B Politique documentaire

La politique documentaire recouvre :

- La politique d'acquisition
- La politique de conservation
- La politique d'accès, de médiation et de valorisation.

Elle se base sur la Loi Robert (loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques), les objectifs locaux et nationaux de lecture publique, les orientations spécifiques ainsi que les analyses des collections et des publics de la Médiathèque de Chartres-de-Bretagne (cf Annexe 1).

La politique documentaire a pour objectif la définition des processus permettant le développement des collections et leur gestion.

### I) Politique d'acquisition

#### a) Critères d'acquisition et d'exclusion

##### → Critères d'acquisition

##### Critère de qualité et de fiabilité

L'ensemble de la collection propose une information avec un contenu de qualité, actualisé et ayant un intérêt documentaire avéré. Une attention est également portée à la forme des documents (illustration, mise en page, qualité matérielle du document...).

##### Critère de pluralisme

Sans être exhaustive, la collection est diversifiée. Elle véhicule la multiplicité des connaissances, des courants d'idées et d'opinions et des productions éditoriales. Elle se compose de ressources traditionnelles et de tous les types de médias et technologies permettant l'accomplissement des missions de la Médiathèque.

Elle est exempte de toutes formes de censure idéologique, politique ou religieuse ou de pressions commerciales.

##### Critère d'actualité

La collection reflète l'actualité culturelle, l'évolution de la société et les tendances actuelles. Elle est donc renouvelée et actualisée régulièrement.

##### Critère de langues

La collection est majoritairement en langue française, pour autant elle propose quelques documents en version originale ou bilingue en anglais, allemand, espagnol, arabe, italien, japonais, chinois, turque, russe, breton. Ces fonds peuvent être complétés suivant la

demande des usagers et grâce aux collections de la Médiathèque Départementale d'Ille et Vilaine.

#### Critère de niveau de lecture

De manière générale, la collection est considérée d'un niveau « tout public » (entre Code G et U1) de vulgarisation, d'initiation. Le niveau de recherche universitaire est exclu. En cas de demande des usagers ne pouvant être remplie, une réorientation vers les bibliothèques compétentes est privilégiée.

#### Critère de quantité

De manière générale, la collection propose un seul exemplaire par titre de document. Une exception peut être réalisée dans le cadre d'actions culturelles, lors de réservations importantes d'un titre, sans pour autant proposer plus de trois exemplaires par titre.

#### Critères complémentaires pour certains supports et fonds spécifiques

Les collections sont constituées de différents types de documents dans des supports variés comme le spécifie ce document<sup>2</sup>.

### → *Supports avec critères complémentaires*

#### *Série BD et mangas*

Les fonds ne proposent nécessairement tous les tomes d'une série. Les séries seront complétées selon l'intérêt porté par les usagers (nombre de prêt) et le budget alloué. Globalement, les séries de BD et manga ne dépassent pas les quarante premiers tomes. Ces collections peuvent être complétées par l'offre de la Médiathèque Départementale d'Ille et Vilaine.

#### *Objets*

La Médiathèque acquiert des objets facilitant l'accès à des ressources culturelles ou utilisés pour la médiation lors d'actions culturelles (petits instruments, marionnettes, peluches...). Le développement de ce fonds se fera en cohérence avec le développement d'une « objethèque » à proximité, gérée par le Pôle citoyenneté de la Ville de Chartres-de-Bretagne dans le cadre d'un futur projet de Maison écocitoyenne sur le territoire.

#### *Jeux (société, vidéo)*

Actuellement, seul le fonds de jeux de société a été débuté. Un fonds de jeux vidéo pourra l'être dans les prochaines années dans le cadre du projet culturel, scientifique, éducatif et social de la Médiathèque.

Ces deux fonds sont associés au développement d'une offre ludique au sein de la Médiathèque et du centre culturel dans son ensemble.

Si l'attractivité de ces fonds est un critère essentiel, les jeux acquis doivent favoriser une offre permettant l'interaction, la coopération, la découverte et la relation

---

<sup>2</sup> Cf b) La collection de la Médiathèque de Chartres-de-Bretagne p.5

intergénérationnelle. Ces fonds sont également constitués en lien avec les actions culturelles proposées.

Les jeux vidéo proposés favoriseront la création numérique, les jeux coopératifs et privilégieront les jeux accessibles au plus grand nombre (PEGI en dessous de 16 ans).

#### *Applications numériques*

La Médiathèque acquiert des applications dans le cadre d'actions culturelles. Les acquisitions privilégient des propositions originales et attractives, favorisant la découverte.

### → **Fonds spécifiques avec critères complémentaires**

#### *Le fonds photographique*

Ce fonds vise à présenter dans sa diversité la production éditoriale en matière de livre photographique ou de documentaires sur la photographie. Sa composition actuelle fait écho aux activités et à la programmation de la galerie dédiée à la photographie située au centre culturel, le Carré d'art. Dès lors, ce fonds s'est constitué grâce à des expertises croisées entre les équipes des deux services. Principalement à destination du public adulte, ce fonds peut faire l'objet d'une ouverture au public jeunesse.

#### *Fonds livres animés et livres d'artistes*

Ce fond propose des ouvrages principalement à destination du jeune public et/ou du public empêché. Il répond aux critères généraux d'acquisitions énoncés ci-dessus. Cependant, les acquisitions de ce fonds répondent à des usages spécifiques : actions culturelles et/ou emprunts dans le cadre de partenariat.

#### *Fonds « Facile à lire » et « Lire, apprendre et comprendre autrement »*

La Médiathèque proposera une offre identifiable et appropriable à destination de tous les publics (adulte et jeunesse) afin de favoriser l'accessibilité à la lecture en s'inspirant des fonds « Facile à Lire <sup>3</sup> », « Lire, apprendre et comprendre autrement <sup>4</sup> ». Les fonds constituant cette offre s'appuieront sur les fonds existants et des acquisitions spécifiques.

---

<sup>3</sup> « Facile à Lire » : critères définis par la MDIV voir Guide FAL 2025, p. 17 ([https://mediatheque.ille-et-vilaine.fr/images/template\\_rga/srcclient/MDIV/Publics\\_mediation/GuideFAL2025\\_VersionProvisoire.pdf](https://mediatheque.ille-et-vilaine.fr/images/template_rga/srcclient/MDIV/Publics_mediation/GuideFAL2025_VersionProvisoire.pdf))

<sup>4</sup> « Lire, apprendre et comprendre autrement » : livres adaptés pour personnes en situation de handicaps, empêchés ou rencontrant des difficultés d'apprentissages (grands caractères, livres lus, livres Dys, versions simples, applications numériques facilitant la lecture...).

## → Critères d'exclusion

Dans le cadre du principe de neutralité du service public, sont exclus de la collection de la Médiathèque de Chartres-de-Bretagne :

- Documents tombant sous le coup de la loi ou frappés d'interdiction administrative ou de condamnation judiciaire
- Documents faisant l'apologie ou incitant à la violence
- Documents prônant la discrimination ethnique ou religieuse
- Documents prônant le racisme, lgbtqia+phobie et le sexisme
- Documents faisant référence à des thèses révisionnistes ou négationnistes
- Documents incitant au prosélytisme, au sectarisme ou émanant de sectes figurant sur la liste établie par les commissions parlementaires ou déclarées interdites par arrêté du ministère de l'Intérieur
- Documents à caractère pornographique
- Documents à caractère diffamatoire
- Documents faisant l'apologie de pseudosciences et prônant des contre-vérités scientifiques
- Documents d'une personnalité politique ou sous l'égide d'un parti politique et prônant dans ce cadre une idée politique
- Documents patrimoniaux

Les publications destinées à la jeunesse sont assujetties à La loi 49-956 du 16 juillet 1949. Celle-ci vise à réguler la diffusion des livres et de la presse jeunesse.

## b) Sources d'acquisition

### → Outils de veille

L'équipe de la Médiathèque est garante de la constitution de l'ensemble des collections. Elle s'appuie pour cela sur des sources variées et actualisées : expertise, formations, documentation professionnelle ou presse spécialisée, réseaux sociaux, visites et rencontres en librairie, interaction entre pair-es au sein de la structure et au sein de comités professionnels...

### → Modalité d'acquisition

Les acquisitions sont réalisées auprès de différents fournisseurs spécialisés. Une attention est portée à l'acquisition via des diffuseurs diversifiés et globalement de proximité.

- Librairies indépendantes du bassin rennais et limitrophes pour les imprimés
- Fournisseurs spécialisés pour les DVD et les CD
- Disquaires du territoire rennais de manière occasionnelle, représentants.

### → Suggestions du public

Les usagers de la Médiathèque sont invités à communiquer leurs suggestions d'acquisition soit :

- auprès de l'équipe de bibliothécaires (à l'accueil de la structure, par mail ou par téléphone)
- via le « cahier de suggestions »

Chaque suggestion est étudiée en regard des critères d'acquisition et d'exclusion définis ci-dessus, ainsi que des contraintes budgétaires. Le cas échéant, la demande peut être également honorée via un emprunt à la Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine.

Un document qui serait demandé à plusieurs reprises (3 demandes écrites ou orales pour un imprimés / 2 demandes pour tout autre support) fera l'objet d'une attention particulière.

### → Dons et legs

Les dons sont acceptés -après concertation entre l'équipe et les élus de référence- si les documents proposés complètent les fonds existants, respectent les critères d'acquisition et d'exclusion, s'ils sont récents et en excellent état.

## II) Politique de conservation et de renouvellement des collections

La Médiathèque n'a pas de vocation à conserver les collections courantes. Elle s'inscrit dans une proposition de collection actualisée, attractive et diffusant la production éditoriale et culturelle contemporaine.

### a) Volumétrie et renouvellement des collections

#### → Volumétrie

Les collections de la médiathèque visent à être constituées d'environ 25 000 documents sans les revues et objets.

Le taux de remplissage attendu des bacs et des rayonnages est de 80% maximum afin de maintenir une accessibilité et une visibilité des fonds de qualité.

#### → Renouvellement

Les acquisitions sont réalisées dans un objectif de renouvellement des fonds et non d'accroissement des collections. La Médiathèque a comme objectif un renouvellement de ses collections de 8 à 10% chaque année.

### b) Conservation des documents

La Médiathèque n'ayant pas de fonds patrimoniaux\*, elle n'a pas de mission de conservation des documents.

(\*)Définition des documents patrimoniaux :

Document antérieur à 1811

Document rare : unique, à tirage limité

Document précieux : à valeur financière, historique ou culturelle

Pour autant, les documents sur la culture et l'histoire locales (Chartres-de-Bretagne) ainsi que « le fonds photographique » font l'objet d'une conservation sur une temporalité longue.

### c) Critères d'élimination

Chaque année, des documents sont retirés de la collection et/ou des rayonnages dans le cadre d'un processus nommé le désherbage.

Une liste détaillée des âges limites par type de fonds est proposé en [Annexe 2](#).

- Sont éliminés les :
  - Documents répondants aux critères d'exclusion précisés en I) a)
  - Documents en mauvais état, détériorés ou usés
  - Documents dont le contenu est obsolète, ne correspond plus à l'état des connaissances
  - Documents jamais ou peu empruntés depuis plusieurs années (minimum 3 ans)
  - Documents remplacés par des collections ou des éditions plus récentes
  - Documents en doublon non empruntés depuis une période préétablie (minimum 3 ans)
  - Les journaux, revues et mook à l'issue d'une période définie (entre 6 mois et 5 ans)
- Les documents désherbés peuvent faire l'objet :
  - D'une intégration en réserve
  - D'un remplacement s'il remplit les critères d'acquisition définis ci-dessus
  - D'une vente lors d'une braderie encadrée par la municipalité
  - D'un don aux services municipaux et partenaires locaux sans but lucratif - s'ils n'ont pas été vendus en braderie (une délibération municipale encadre le don)
  - D'élimination et de recyclage si leur état ne permet pas un don ou une vente en braderie
- Réserve vivante :

Les documents de fiction et de musique qui intègrent la réserve à l'issue d'un désherbage, peuvent réintégrer les collections accessibles aux usagers si leur état physique le permet. Une réintégration de manière cyclique est favorisée.

### III) **Accessibilité et valorisation de la collection**

#### a) Classement et accès de la collection pour les usagers

##### → Accès physique de la collection

L'ensemble des documents peuvent faire l'objet d'une réservation lorsqu'ils ne sont pas disponibles (emprunts, en cours d'acquisition).

##### → *Accès sur place*

L'accès aux espaces publics de la Médiathèque, la consultation de l'ensemble de ces ressources sont libres et gratuits.

L'inscription permet l'emprunt gratuit des documents et l'accès aux ressources numériques du « Site des M » proposé par Rennes Métropole. Aucun justificatif n'est demandé pour cet démarche.

La Médiathèque est ouverte au public 22 heures par semaine, les mardis (14h-18h30), mercredis (10h-12h30/14h-18h30), vendredis (14h-18h30) et samedis (10h-13h/14h-17h). Ces horaires s'appliquent toute l'année hormis pendant les périodes estivales et de fin d'année qui font l'objet de fermetures exceptionnelles de la structure (4 semaines au total). L'été, 4 samedis sur 8 sont également fermés au public.

Entre octobre et juin, le jeudi et le vendredi matin sont spécifiquement dédiés à l'accueil de groupes sur place ou hors les murs : accueils scolaires, interventions dans les structures du territoire.

La Médiathèque respecte les normes d'accessibilité et de circulation intérieure au bâtiment ainsi que d'accès aux collections et aux services pour tous les publics.

##### → *Accès à distance*

Les usagers peuvent accéder aux ressources numériques du « Site des M » proposé par Rennes Métropole ainsi qu'aux catalogues de la Médiathèque et de la Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine.

Pour le moment le portage à domicile n'est pas proposé par la Médiathèque.

##### → *Accès aux documents placés en réserve*

La plupart des documents sont proposés en accès libre et en prêt direct aux usagers.

Les documents conservés en réserve ou bien à destination d'actions culturelles et de partenaires sont accessibles en prêt indirect. La consultation et/ou l'emprunt de ces derniers nécessite de se rapprocher de l'équipe de la Médiathèque.

##### → *Documents ne faisant pas l'objet de prêt*

Les derniers numéros des périodiques et les jeux de société sont consultables uniquement sur place.

## → Classement des collections

Les documents sont mis à disposition des usagers par secteur et sous-secteur.

Les documentaires sont classés grâce à la Dewey, les œuvres de fiction par auteur / réalisateur et le fonds musical grâce à la PCDM3.

Une évolution des systèmes de classement pourra être envisagée selon les besoins de la structure.

La signalétique fera l'objet d'une refonte afin de faciliter l'accès aux collections, en utilisant entre autres le système FALC<sup>5</sup>.

## b) Valorisation des collections

Les collections de la Médiathèque sont valorisées par différents procédés :

- Facing dans les rayons (Présentation des « documents de face »)
- Tables thématiques en lien avec l'actualité, des sélections spécifiques ou la programmation des autres secteurs du centre culturel Pôle Sud
- Nouveautés indiquées par une étiquette sur le document, sur le catalogue de la Médiathèque et sur les réseaux sociaux
- Coups de cœur indiqués par une étiquette sur le document, sur le catalogue de la Médiathèque et sur les réseaux sociaux.
  - Certains coups de cœur peuvent être valorisés via le site de Rennes Métropole.
- L'équipe de la Médiathèque a un rôle de conseil et d'accompagnement auprès des publics :
  - Conseil quotidien pour tous les publics
  - Sélections thématiques sur demande
- Participation des usagers :
  - Valorisation spécifique de la sélection du club de lecture adulte au sein de l'espace roman adulte.
  - Les usagers seront amenés à partager leurs coups de cœur

## IV) Evaluation des collections

Un bilan sera réalisé annuellement afin d'évaluer la gestion de la collection, d'informer l'équipe et la collectivité de son état mais également pour saisir le rapport annuel du Service du Livre et de la Lecture du ministère de la Culture.

Des ajustements réguliers pourront donc être apportés afin de répondre aux attentes des usagers et aux besoins du service, de la collectivité.

---

<sup>5</sup> Facile à lire et à comprendre

# Annexes

## Annexe 1

### Synthèses de l'état des lieux liés aux collections et publics de la médiathèque

#### Une collection variée à moderniser et à mieux valoriser

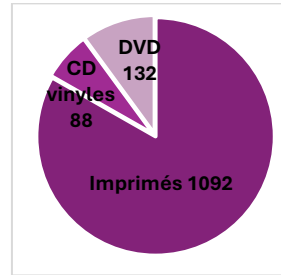
##### Présentation des fonds

- Un fonds généraliste :
  - 31 070 documents et 55 abonnements environ = environ 4 documents par habitant
  - Un fonds généraliste pour tous les âges et avec des supports variés : CD, DVD, livres, livres lus, livres en grands caractères, revues, vinyles
  - Une offre numérique déployée par Rennes Métropole, accessible aux usagers inscrits
  - Une offre complétée au besoin par des emprunts à la Médiathèque Départementale (MDIV)
- Quelques spécificités :
  - Un fonds de livres sur la photographie (700 docs), acquis en lien avec Le Carré d'art
  - Un fonds « naissant » de jeux de société (30 jeux)
  - Un fonds de livres animés et livres d'artistes non empruntables par le tout public (230 docs)
  - Un fonds d'objets culturels facilitant l'accessibilité des fonds (5 objets : platine vinyle, boîtes à histoires))
  - Un fonds de documents facilitant l'accessibilité à la lecture pour des personnes soit en situation de handicap/empêchées, soit éloignées du livre (700 docs)
  - Des outils d'animations non empruntables par le tout public : Kamishibai, marionnettes, instruments, tablettes numériques
- Une enveloppe budgétaire municipale annuelle d'acquisition stable et adaptée :
  - 27 000€ en moyenne depuis 2020
  - 3€ par habitant (recommandations ministérielles en 2012 : 2€)
  - Le budget est adapté au renouvellement des collections

##### Les acquisitions

- La gestion des collections (dont le désherbage) est actuellement réalisée sans politique documentaire formalisée et concertée
- La répartition budgétaire entre les différents secteurs d'acquisition fait office d'orientations chaque année mais varie assez peu au fil du temps offrant moins de possibilités d'adaptation à des besoins spécifiques d'évolution de certains fonds
- La répartition des acquisitions par grand secteur est stable depuis 2020. En moyenne (hors revues):
  - 63% destinées à la fiction (800 documents par an)
  - 20% destinées aux documentaires (260 documents par an)
  - 10% destinées au support DVD (120 documents par an)
  - 7% destinées aux supports CD, vinyles (85 acquisitions par an)
  - 45% pour les publics adultes (soit 595 documents)
  - 13% pour les publics ados (soit 168 documents)
  - 42% pour les publics jeunesse (soit 553 documents)
- Les acquisitions sont réalisées auprès de diffuseurs diversifiés, incluant des librairies indépendantes et globalement de proximité à raison de 2 à 4 commandes par an et par secteur.

### Répartition des acquisitions par support en 2023



#### Valorisation, visibilité et attractivité des collections

- Les collections sont organisées grâce à des systèmes de classifications alphanumériques qui ne favorisent pas de façon satisfaisante l'autonomisation des usagers (étiquetage peu compréhensible).
- Les différents dispositifs valorisant la collection sur place et en ligne orientent seulement à 52 %<sup>6</sup> le choix des usagers :
  - Sur place : tables thématiques, nouveautés, coups de cœur, « facing »
  - En ligne : dans le catalogue de la Médiathèque, Bib Bazar, Site des M (Rennes Métropole)
- La visibilité de certains fonds nécessite une attention particulière :
  - Fonds à destination du public adolescent
  - Fonds à destination des publics atteints de troubles DYS (troubles affectant une ou plusieurs fonctions cognitives : la perception, l'attention, la mémoire, le langage...)
  - Fonds FLE (Français Langue Étrangère) pour les personnes en apprentissage d'une langue
  - Fonds à destination des personnes malvoyantes
  - Fonds Facile à Lire pour les publics en fragilité linguistique et/ou d'apprentissage de la lecture
  - Fonds Makaton (programme d'aide à la communication et au langage mixant paroles, signes et/ou pictogrammes destiné à des personnes atteintes de troubles du langage ou handicaps affectant la communication – ainsi que leurs accompagnants)
  - Certains fonds musicaux
- L'enquête menée auprès des usagers en 2023<sup>7</sup> montre une attente pour des offres d'accessibilité :
  - 52,5 % par un espace « Facile à lire »
  - 43 % par des documents adaptés aux personnes déficientes visuelles

#### Un fonds vieillissant et en manque d'attractivité

- L'analyse des fonds sur une année type (2023) met en exergue une attractivité faible des collections (taux de rotation bas, vieillissement des collections). Bien que les collections soient conséquentes, elles ne rencontrent pas totalement leur public
  - Les fonds adultes ont globalement un taux de rotation bas, tout particulièrement les fonds musique, documentaires adultes et adolescents
  - Seul le fonds jeunesse bénéficie d'un taux de rotation dans la norme
- L'âge théorique des collections élevé (signe de vieillissement) résulte d'un manque de désherbage régulier, d'une valorisation des collections et d'une prise en compte de l'évolution des pratiques culturelles à améliorer ainsi que de la nécessité de mettre en place d'une politique documentaire formalisée et concertée

<sup>6</sup> Se référer aux Annexes 3 et 3bis – Résultats de l'enquête menée auprès des usagers et non usagers de la Médiathèque – 2023.

<sup>7</sup> Se référer aux Annexes 3 et 3bis – Résultats de l'enquête menée auprès des usagers et non usagers de la Médiathèque – 2023.

## Les publics et les relations aux publics à la Médiathèque

### Les usagers de La Médiathèque

- Inscriptions/emprunts les effets de la crise sanitaire puis de la gratuité
  - Entre 2020 et 2021, la crise sanitaire de la Covid-19 a entraîné une chute des inscriptions (-19%) et des emprunts (jusqu'à -22%) à la Médiathèque qui connaît à ce moment-là un fonctionnement très perturbé (fermetures et service clic&collect)
  - Un retour à la normale très progressif : ce n'est qu'en 2023 que les résultats réatteignent (voire dépassent) ceux de 2018. La crise sanitaire est terminée, la gratuité totale de la Médiathèque et une simplification des modalités d'inscription s'opèrent dès juin 2023
- Des usagers de proximité
  - 87% des usagers de la Médiathèque vivent à Chartres-de-Bretagne
  - En 2023, 13% de la population chartraine est inscrite et bénéficie des services de la Médiathèque, soit 1 103 usagers actifs (14,7% pour Rennes Métropole en 2017, 12,5 % de moyenne nationale pour les bibliothèques municipales et intercommunales)
  - Les usagers vivant en dehors de la commune sont domiciliés dans les villes alentours : Noyal-Châtillon-sur-Seiche, Pont Péan, Bruz, Laillé, Orgères. Leur nombre a augmenté significativement entre 2022 et 2023 (+ 4,5% en moyenne), suite au passage à la gratuité de la Médiathèque et à la simplification des procédures d'inscription
  - Aucune donnée ne permet de quantifier de manière fiable le public venant à la Médiathèque sans inscription. Toutefois, la fréquentation de la Médiathèque est en hausse constante depuis 2022 par des personnes chartraines en grande majorité et des villes du bassin de vie
- Des usagers majoritairement féminins
  - 67% des usagers de la Médiathèque sont des femmes alors qu'un équilibre de représentativité existe parmi la population chartraine (51 % femmes - 49 % hommes). Ce décalage est courant dans les bibliothèques mais il peut faire l'objet d'une vigilance
  - En 2023, les usagers féminins de la Médiathèque représentent 18 % de la population chartraine tandis que usagers masculins en représentent 9 %
- Une représentativité déséquilibrée des âges parmi les inscrits (nuance : pas de prise en compte des usagers non-inscrits)
  - La tranche de population des 10-14 ans est la plus représentée à la Médiathèque (45 %).
  - La tranche de population des 20-24 ans est la moins représentée à la Médiathèque (2 %).
  - La part des adolescents de 15-19 ans plafonne à 15 % malgré la proximité du collège
  - La Médiathèque fait l'objet d'une forte attente de la part de la population jeune et familiale et une attention doit être portée vers la population adolescente et jeune adulte.
- Une population chartraine mixant actifs et non-actifs
  - Les données fournies par le SIGB ne permettent pas une analyse des usagers selon leur catégorie socioprofessionnelle. C'est donc la population chartraine dans son ensemble qui est sert de référence :
    - 51,6 % de la population est active avec une dominante de catégories socioprofessionnelles intermédiaires (employés, professions intermédiaires, ouvriers...)
    - 28 % de retraités
    - 12,5 % d'inactifs

## Les services d'accueil à la Médiathèque

- Des horaires d'ouverture adaptés aux attentes et aux moyennes nationales
  - 22 heures d'ouverture public sur 4 jours (mardi, mercredi, vendredi et samedi). En plus : 2 matinées par semaine sont consacrées aux accueils de groupes ou aux actions hors les murs. La Médiathèque se situe dans la moyenne nationale (20,6 heures/semaine)
  - L'enquête réalisée auprès des usagers et non-usagers de la Médiathèque en 2023<sup>8</sup> met en avant une globale adéquation des attentes de la population avec les plages d'ouvertures actuelles :
    - Les journées les plus plébiscitées : samedis et mercredis de 10h à 18h30
    - Les fermetures annuelles sont bien perçues
- L'accueil, une mission centrale à affirmer
  - 3 espaces d'accueils représentent des lieux identifiés et privilégiés de l'interaction avec les publics : procédures d'inscription, d'emprunt ou de retour, retrait des réservations, conseil et renseignement
  - Le fonctionnement de service et l'organisation du bâtiment ne permettent pas la présence aux postes d'accueil de plus de 2 ou 3 agents en même temps
  - À l'accueil, les agents mixent actuellement missions de bureau et missions d'accueil : leur disponibilité n'est pas pleine et entière
  - Les résultats de l'enquête menée auprès des usagers en 2023 révèlent une perception globalement positive de l'accueil réalisé, avec néanmoins une marge d'amélioration, qui malgré le réaménagement de 2023 porte les attentes vers une Médiathèque plus hospitalière et chaleureuse
  - La borne automatique de prêt facilite une disponibilité des agents pour l'accueil
  - Une boîte de retour installée en 2023 à l'entrée du centre culturel facilite le retour des documents en s'adaptant aux contraintes des usagers
  - Un atelier collectif avec la Médiathèque départementale d'Ille et Vilaine a permis une approche des enjeux autour des pratiques d'accueil<sup>9</sup> : socle commun de connaissances, objectifs et priorités à travailler

## L'accessibilité à la Médiathèque

- Une accessibilité intérieure à améliorer
  - Le bâtiment et ses accès permettent globalement l'accueil des PMR ou personnes en situation de handicap (selon un audit réalisé par la société SOCOTEC en 2018)
    - Points forts : ascenseur, circulations aux largeurs adaptés
    - Points d'amélioration : absence de cheminements extérieurs/intérieurs adaptés, pentes extérieures/intérieures sans palier de repos, éclairages extérieurs à compléter
    - Certains aménagements représentent des travaux conséquents
  - Les services proposés sont en deçà des besoins des publics dits « empêchés » : signalétique intérieure peu adaptée, manque d'outils facilitant la lecture, fonds spécifiques existants mais peu visibles, communication n'utilisant pas les codes FALC « Facile à Lire et à Comprendre »

<sup>8</sup> Se référer aux Annexes 3 et 3bis – Résultats de l'enquête menée auprès des usagers et non usagers de la Médiathèque – 2023.

<sup>9</sup> Se référer à l'Annexe 4 – Synthèse de l'Atelier 2 animé par la MDIV avec l'équipe de Chartres-de-Bretagne – 24 juin 2024.

## Annexe 2

### Critères d'élimination - Age limite des collections

Fiction (hors classique)	Romans	15 ans
Fiction (hors classique)	Albums	15 ans
Fiction (hors classique)	Bandes dessinées	15 ans
Revue		Entre 6 mois et 3 ans
Mook		5 ans
Musique (hors classique)	Disque / Vinyle	10-15 ans
Cinéma (hors classique)	DVD	15 ans
Documentaire 000	Informatique	3 ans
Documentaire 000	Bibliothéconomie	10 ans
Documentaire 000	Presse / média	5 ans
Documentaire 100	Philosophie / psychologie	15 ans
Documentaire 200	Religion	15 ans
Documentaire 300	Sociologie	10 ans
Documentaire 300	Politique	5 ans
Documentaire 300	Economie droit administration social éducation	10 ans
Documentaire 300	Transport commerce	10 ans
Documentaire 300	Folklore, coutumes	15 ans
Documentaire 400	Langues	15 ans
Documentaire 500	Mathématique	15 ans
Documentaire 500	Astronomie	10 ans
Documentaire 500	Physique Chimie	10 ans
Documentaire 500	Sciences de la Terre, biologie, botanique, animaux	15 ans
Documentaire 600	Vie pratique	5-10 ans
Documentaire 600	Fabrication industrielle, bricolage	10-15 ans
Documentaire 700	Arts	15-20 ans
Documentaire 700	Loisirs créatifs, sport	10 ans
Documentaire 800		x
Documentaire 900	Histoire	15 ans
Documentaire 900	Géo	10 ans
Documentaire 900	Biographie	15 ans

X = âge critère non significatif pour le désherbage.